



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 01/07/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	8	9

Vote
<b>A la majorité</b>
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 1

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS PREFECTURE DE RIOM

Le :

Et

Publication ou notification du :

L'an 2023, le 1 Juillet à 10:00, le Conseil Municipal de la COMMUNE DE MONTFERMY s'est réuni à la Salle de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LONGCHAMBON Vladimir, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis de manière dématérialisée ou, par écrit à leur domicile aux conseillers municipaux qui en ont fait la demande, le 23/06/2023.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 23/06/2023.

**Présents :** M. LONGCHAMBON Vladimir, Maire, Mmes : CHARRETON Amandine, CHAUVY Christiane, MM : CONDAT Daniel, FAURE Pascal, NOALHAT Alexandre, POURTIER Stéphane, ROBERT Claude

**Excusé(s) ayant donné procuration :** MM : ARNAUD Daniel à M. NOALHAT Alexandre, LEMAITRE Guy à M. LONGCHAMBON Vladimir

**Absents :** Mme CHABERT Nadège

**A été nommé(e) secrétaire :** Mme CHARRETON Amandine

Le procès-verbal de la séance précédente a été lu et adopté.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

### 2023\_06\_10 – ACQUISITION D'UN TRAINEAU ET DE RENNES

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le Code de la commande publique ;

M. le maire informe que le coût pour la pose et la dépose des décorations de Noël dans le bourg par la Société Sobecca via le Territoire d'Energie du Puy-de-Dôme - SIEG63 est d'environ 585 € annuels.

Il laisse la parole à Mme Amandine CHARRETON pour présenter le devis de la Société Setin d'un montant H.T. de 558,73 € comme suit :

- un traineau 31 V (96 cm de H x 1m48 de L x 60 cm de l)
- un renne 31 V (1,80 m de H)
- un renne 31 V (1,20 m de H)

M. le maire expose que ceux-ci seraient installés au niveau de la haie "MONTFERMY" dans le Bourg.

*Mme Amandine CHARRETON ne prend pas part au vote.*

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité des membres présents :**

1. APPROUVE l'installation des décorations de Noël décrites précédemment ;
2. AUTORISE M. le maire à signer le devis avec la Société Setin pour un montant H.T. de 558,73 € ;

Envoyé en préfecture le 07/07/2023

Reçu en préfecture le 07/07/2023

Publié le **24 JUIL. 2023**

ID : 063-216302380-20230701-2023\_06\_10-DE



3. **DONNE** tous pouvoirs à M. le maire pour l'exécution de cette délibération et signer toute pièce s'y rapportant.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

*Pour copie conforme :*  
*En mairie, le 05/07/2023*

**Le Maire**



**Vladimir LONGCHAMBAZ**

**Le secrétaire de séance**

**Amandine CHARRETON**